

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 4 juillet 2024

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION
GENERAL**

**1.3.1 – Politique d'établissement en matière de droits d'inscription pour l'année
universitaire 2024-2025**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*
- VU** *la délibération n°CFVU 2024_05_16 / 16, de la commission de la formation et vie universitaire, réunie en séance le 16 mai 2024, et portant sur les droits d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à la majorité avec 2 abstentions, 26 voix pour et 0 voix contre, la politique d'établissement en matière de droits d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 11 juillet 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

☞ **Séance du 16 mai 2024** ☞

**Droits d'inscription administrative spécifiques
2024/2025**

**LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

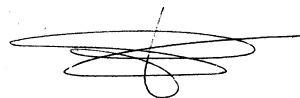
- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **Adopte à l'unanimité : 20 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 16 mai 2024,

Pour le Président de l'Université,
Le Vice-Président de la CFVU,


Sylvain DURAND

Tarifs "locaux" 2024-2025 (droits d'inscription spécifiques) votés à la CFVU du 16 mai 2024

Tarifs 23-24 reconduits pour 24-25 :

- EAD (fonds EAD et part des composantes), M2 Physique appliquée et Ingénierie physique EAD compris
- Part des composantes (UFR-Maison des langues) des DU/DIU/DUEF en FI (DUDIV de l'UFR LLSH non ouvert)
- Exonération (50€) des droits d'inscription des étudiants de l'ENSIM en 5ème B et en attente d'obtention de la certification en anglais
- Tarif auditeur libre (57€) : Frais de gestion de dossiers d'inscription + BU
- Tarifs C2I2 métiers du droit : gratuité pour les étudiants UM
- Maison des Langues (Cours de langue en pratique libre-TOEIC-LINGUASKILL-WiDaF-TCF)
- SFC (formations qualifiantes et VAPP/VAE)
- SFC (Formation Continue)
- Tarifs SUAPS :
* Locations des installations sportives (tarifs non votés à la CFVU, seulement votés au CA).

Modification des tarifs - Nouveauté

- UFR DEG72 (DU EMBA - Executive Management and Business Administration)

Déjà voté à la CFVU du 14/03/2024

- UFR LLSH (sous réserve de validation lors du CA LLAH du 16/05/2024 après-midi)

DU Allemand : langue et culture : déjà voté à la CFVU du 14/03/2024

DEF option DDL "Convention Chine Yunnan, Insc. sur 1 année (DEF3 diplômant)" : tarif total à 4500€ identique à celui de 22-23

DEF option Eco "Convention Chine Yunnan, Insc. 1er semestre (DEF1 NON diplômant) étudiants de Master pour rédaction de mémoire" : tarif total à 1000€ identique à celui de 22-23

- IUT72 (DU PFST des IUT français) - sous réserve de validation du CI de 06/2024

Augmentation de la part de l'IUT72 : programme 1 à 5850€ (+300€), programme 2 à 5000€ (+290€), redoublants à 5100€ (+150€)

- Service CULTURE

Tarifs 23-24 reconduits pour 24-25

Avec 1 changement : Tarif "atelier supplémentaire" pour les étudiants de l'université à 10€ (au lieu de 25€)

- SCD

Tarifs 23-24 reconduits pour 24-25

Avec 3 changements :

Regroupement "des étudiants (boursiers ou non) et personnels des universités des régions (ou hors Bretagne et Pays de Loire)" en catégorie "Etudiants ou personnels d'établissements publics d'enseignement supérieur français : GRATUITÉ

Lycéens (sous réserve d'autorisation parentale) : GRATUITÉ pour l'inscription sur l'année universitaire. Plus de tarifs "inscription annuelle ou semestrielle"

Autres lecteurs extérieurs : tarif "inscription sur 1 année" correspondant à la part minimum BU fixée par le Ministère (34€ au lieu de 50€), tarif "inscription 6 mois" à 17€ au lieu de 25€

Pour information

- A ce jour, pas d'information sur la reconduction ou non des droits nationaux 23-24 pour 24-25
- A ce jour, pas d'information sur le montant de la contribution CVEC pour 24-25 (100 € en 23-24)
- Exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires assujettis reconduite pour 24-25

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

∞ Séance du 27 juin 2024 ∞

**Évolution tarifaire 2024-2025 du Service Universitaire des Activités
Physiques et Sportives**

LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la
Recherche, et notamment son article 116
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration,
réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **Adopte à l'unanimité : 23 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 27 juin 2024,

Pour le Président de l'Université,
Le Vice-Président de la CFVU,



Sylvain DURAND

La CVEC ouvre droit à 2 activités maximum par semestre (places limitées), avec en plus l'accès à la salle de musculation avec un supplément de 30€ pour l'année universitaire.

| Droits d'inscription | Montant (part étudiant) | Montant (part établissement) | Remarques |
|---|-------------------------|------------------------------|--|
| | gratuit | | <i>Etudiants inscrits à Le Mans Université qui se sont acquittés de la CVEC</i> |
| Sport : Inscription aux activités physiques et sportives & accès aux infrastructures | gratuit | 60€ * | <i>Applicable lorsque l'établissement partenaire retouche la part de CVEC payée par l'étudiant</i> |
| | gratuit | 30€ * | <i>Applicable lorsque l'établissement partenaire ne retouche pas la part de CVEC payée par l'étudiant</i> |
| | 30€ | 30€ * | <i>Applicable pour des établissements conventionnés, dont les étudiants ne se sont pas acquittés de la CVEC</i> |
| | 30€ | | <i>Applicable aux inscrits à Le Mans Université qui ne se sont pas acquittés de la CVEC (formation continue)</i> |

* Droits réglés par l'établissement partenaire à l'UM, sur facture

| Droits d'inscription | Montant | Remarques |
|--|----------|---|
| Personnels de Le Mans Université et des Etablissements conventionnés (catégorie A) | 70€/an | |
| Personnels de Le Mans Université et des Etablissements conventionnés (catégorie B) | 50€/an | |
| Personnels de Le Mans Université et des Etablissements conventionnés (catégorie C) | 40€/an | |
| Conjoint(e)s du personnel de Le Mans Université - Retraités - Extérieurs | 120€/an/ | <i>Sous réserve de places disponibles</i> |
| Vacataires enseignants au SUAPS | 50€/an | |

| Droits supplémentaires | Montant | Remarques |
|---|---------------------------------------|--|
| ACCES A LA SALLE MUSCULATION (pour l'année universitaire) | 30€/an/étudiant 40€/an/personnel | <i>Seul cet accès peut être pris en 3^{ème} activité</i> |
| ACCES A LA SALLE D'ESCALADE (pour l'année universitaire) | 30€/an/étudiant 40€/an/personnel | <i>Seul cet accès peut être pris en 3^{ème} activité</i> |
| EQUITATION | 170€/an/étudiant 200€/an/personnel | |
| GOLF | 60€/an/personnel | |


LE MANS UNIVERSITE
 Le Directeur
 Service Universitaire
 des Activités Physiques
 & Sportives
SUAPS

**Service culture
Tarifs ateliers artistiques & stages
Saison 2024-2025**

| | Atelier artistique Inscription à l'année | Atelier artistique Inscription au Semestre ou Stage long ≤ à 20 heures | Stage long ≤ à 16 heures | Stage court ≤ à 6 heures |
|---|---|---|-------------------------------------|---|
| Etudiant de l'université | 10€/atelier | 10€/atelier | 10€/stage | - 5€/stage - Gratuité à partir de 2 inscriptions payantes dans la même pratique |
| Etudiant hors université avec convention | 40€/atelier | 25€/atelier | 10€/stage | 5€/stage |
| Personnel de catégorie A + Retraité LMU + Conjoint de personnel | 120€/atelier | 60€/atelier | 40€/stage | - 20€/stage - 1 stage gratuit pour 3 inscriptions payantes dans la même pratique |
| Personnel de catégorie B | 80€/atelier | 40€/atelier | 30€/stage | 20€/stage - 1 stage gratuit pour 3 inscriptions payantes dans la même pratique |
| Personnel de catégorie C | 60€/atelier | 30€/atelier | 25€/stage | 20€/stage - 1 stage gratuit pour 3 inscriptions payantes dans la même pratique |
| Adulte « extérieur » | 180€/atelier | 90€/atelier | 60€/stage | - 30€/stage - 1 stage gratuit pour 3 inscriptions payantes dans la même pratique |

Info : La gratuité sera accordée sur tous les spectacles professionnels de la saison 24-25 à EVE-scène universitaire à chaque étudiant et personnel inscrits à un atelier en UEO et/ou loisir (en lien avec les tarifs de billetterie « spectacle »).